



Crédit à la conso non remboursé

Par **Tinaya**, le **08/01/2014** à **15:27**

Bonjour,rnrnJ ai contracté un crédit à la consommation de 30000€, cela fait 10 mois que je paie mes mensualités.rnJ ai été domiciliée pendant 2 ans chez une amie, elle ne c est pas porté caution.rnJ ai dû quitter la France et vit acctuellement à l étranger, par ailleurs ma situation ayant changé j ai averti mon banquier de mon changement d adresse à l étranger et que je souhaiter réduire mes mensualités de remboursement mais il fait le mort...rnActuellement mon compte est à découvert et mes mensualités impayées ce mois ci, est ce que la banque et la société de crédit peut se retourner vers mon amie même qu elle n est pas caution?(huissiers...)rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **09/01/2014** à **11:01**

Bonjour,rnNon votre amie ne sera pas mise en cause directement.rnPar contre elle va subir les ennuis de recouvrement, voire d'opposition à des tentatives de saisie mobilière..rnEn effet le lieu de votre domicile est censé contenir des meubles vous appartenant.